

1. Débitrice: **CRICAD SA**, c/o Retripa Crissier SA, ch. de Mongevon 11, 1023 **Crissier**
2. Durée du sursis concordataire: 6 mois jusqu'au 15.10.2005
3. Commissaire: M. Gian-Franco LOCCA
4. Remarques: LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE LAUSANNE sursis concordataire 293 LP

A vous tiers intéressés.

Par décision du 7 avril 2005, communiquée le 15 avril 2005, le président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne a accordé à la société CRICAD SA, c/o Retripa Crissier SA, ch. de Mongevon 11, 1023 Crissier, un sursis concordataire de six mois, courant dès le 15 avril 2005, désigné en qualité de commissaire au sursis M. Gian-Franco LOCCA, de CFT Compagnie Fiduciaire Temko SA, av. Tissot 16, Case postale 668, 1001 Lausanne, et confirmé la suspension des poursuites ainsi que l'ajournement de toute décision en matière de faillite pendant la durée du sursis.

Une nouvelle audience est fixée au jeudi 13 octobre 2005, à 10 heures 30.

Tribunal d'arrondissement de Lausanne
1014 Lausanne

(00106645)